



**GOUVERNEMENT TUNISIEN
AGENCE NATIONALE POUR LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME QUADRIENNAL 2008-
2011 DE MAITRISE DE L'ÉNERGIE EN TUNISIE**

JUILLET 2009

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	3
Date:	Erreur ! Signet non défini.
1. LE CONTEXTE	5
2. STRATEGIE DU PROJET	6
3. CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET	8
Ressources	9
4. PLAN D'ACTION TRIENNAL	21
(voir Annexe I).....	21
5. ARRANGEMENT DE GESTION.....	21
5.1. COMITE DE PILOTAGE "COFIL"	21
5.2. Directeur de Projet.....	21
5.3. Le/a coordinateur/rice du Projet.....	21
5.4. Organigramme du Projet.....	22
5.5. Apport de la contrepartie nationale	22
5.6. Apport d'autres partenaires internationaux.....	24
5.7. Rôle du PNUD	24
6. CADRE DU SUIVI ET D'EVALUATION	24
7. CADRE LEGAL	25
8. ANALYSE DES RISQUES	26
ANNEXE II - TERMES DE REFERENCE 'COORDONNATEUR (TRICE) DE PROJET'	27
ANNEXE III – ARRANGEMENT DE GESTION, MODALITES FINANCIERE ET ECHancier DE PAIEMENT	29
ANNEXE IV : LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI.....	30

Liste des abréviations

ADEME	Agence (Française) de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
CDR	Combined Delivery Report
CES	Chauffe Eau Solaire
CIEDE	Centre d'Information sur les Énergies Durables et l'Environnement
DG	Direction Générale
DCI	Direction de la Coopération Internationale
DER	Direction des Énergies Renouvelables
DEP	Direction des Études et de la Planification
DSIRP	Direction de la Sensibilisation, Information et Relations Publiques
DURE	Direction de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie
EE	Efficacité Énergétique
FACE	Funding Authorization and Certificate of Expenditures
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
IEC	Information, Education, Communication
EGCElec	Entreprise Grande Consommatrice d'Énergie Électrique
ME	Maîtrise de l'Énergie
MEF	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
MIEPME	Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et Moyennes Entreprises
MT	Ministère de Transport
ONE	Observatoire National de l'Énergie
OTEF	Organisation Tunisienne de l'Éducation et de la Famille
PEEI	Projet d'Efficacité Énergétique dans l'Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSOL	Programme Solaire
R & D	Recherche et Développement
STEG	Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz
URE	Utilisation Rationnelle de l'Énergie

1. LE CONTEXTE

Jusqu'au milieu des années 80, la Tunisie disposait d'un excédent énergétique qui s'est progressivement amenuisé compte tenu de la stagnation de la production nationale d'hydrocarbures et de l'augmentation rapide de la demande d'énergie suite à une croissance économique soutenue et à l'élévation du niveau de vie des citoyens.

L'apparition d'un déficit énergétique depuis l'année 2000, entraînant la tendance vers une dépendance énergétique extérieure croissante et l'augmentation des prix du pétrole depuis 2004, suscitant une ponction de plus en plus importante sur le budget de l'Etat, ont constitué les deux principales sources de préoccupation auxquelles la Tunisie a été confrontées ces dernières années. En 2006, le déficit de la balance énergétique commerciale a atteint 1.800 millions de DT.

L'initiative de la Tunisie à avoir placé la maîtrise de l'énergie au plus haut niveau de ses priorités, témoigne d'une vision stratégique avant-gardiste surtout dans le cadre de la crise économique actuelle et aussi des mutations des prix de l'énergie. Très tôt, un cadre institutionnel et réglementaire a été élaboré ainsi qu'une politique énergétique accompagnée d'un programme national, mettant l'accent sur l'intensification de l'exploration pétrolière et gazière d'une part et sur la maîtrise de l'énergie d'autre part.

Le gouvernement tunisien est conscient des impacts positifs tant sur les plans économique, social et environnemental qui résulteraient de la mise en place d'un programme de maîtrise de l'énergie fondé sur une économie de marché. Les mesures présidentielles énoncées en 2001 traduisent la volonté politique d'agir aussi bien sur la demande que sur l'offre d'énergie. En effet, parmi les différentes recommandations émises, l'accent est mis sur les actions de sensibilisation en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables, la mise à jour du cadre réglementaire existant et l'encouragement du secteur public notamment à prendre des mesures favorisant les économies d'énergie. Une nouvelle loi sur la maîtrise de l'énergie a d'ailleurs été promulguée dans ce sens le 4 août 2004. Une actualisation de cette même loi vient d'être promulguée en date du 09 Février 2009.

L'énergie est un domaine prioritaire de la stratégie 2008-2011 du PNUD. Ce secteur joue un rôle fondamental pour le développement des pays et notamment pour leur permettre d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire qu'ils se sont assignés en 2000. Ce rôle a été rappelé lors du Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable et lors de la Conférence internationale pour le financement du Développement à Monterrey. La mise en place de cadres et de stratégies appropriés constitue un des moyens d'appui du PNUD dans le domaine de l'énergie et de façon plus concrète de contribuer à atteindre l'objectif 7 du millénaire «Assurer un Environnement durable». En effet, l'impact de la contribution de l'énergie dans la durabilité de l'environnement réside dans l'intégration des principes de développement durable dans les politiques et programmes du pays. A ce niveau la Tunisie est assez avancé et la collaboration entre PNUD et ANME a contribué à cette intégration avec des changements institutionnels tels que les réglementations dans le cadre de l'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie qui vont permettre une atténuation des effets des changements climatiques grâce à la réduction de l'émission du gaz à effet de serre à travers l'utilisation des énergies renouvelables et l'encouragement de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de l'énergie.

Le PNUD Tunisie envisage d'apporter son appui dans le cadre d'un projet pour la mise en œuvre du programme quadriennal de maîtrise de l'énergie (2008-2011) et ce conformément aux priorités de la Tunisie en matière d'efficacité énergétique, afin de consolider la

dynamique entamée depuis 2004 et devant permettre de mobiliser rapidement et au maximum le potentiel d'économies d'énergie dont dispose le pays.

L'ANME, dont la mission consiste à mettre en œuvre la politique nationale énergétique à travers les études prospectives et stratégiques, les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation, d'octroi d'incitations fiscales et financières afin d'encourager les investissements privés dans ce secteur, sera l'institution bénéficiaire du Projet.

2. STRATEGIE DU PROJET

Le PNUD compte apporter son soutien au gouvernement tunisien pour appuyer le plan quadriennal pour la Maîtrise de l'Énergie de l'ANME à travers des interventions stratégiques aussi bien au niveau des programmes d'efficacité énergétique que de sensibilisation, d'information, d'Éducation et de Communication.

En effet, ce projet est une suite d'une collaboration de longue date entre le PNUD et l'ANME et surtout une suite d'effets catalytiques de plusieurs résultats de projets de coopération entre PNUD et ANME.

Le projet a été conçu suite à une étroite collaboration et concertation avec les unités concernées de l'ANME. Il s'inscrit dans la stratégie nationale du Gouvernement tunisien pour la maîtrise de l'énergie concrétisée dans le Programme quadriennal de ME et des mesures réglementaires décidées dans le cadre de la nouvelle Loi sur la ME promulguée en Février 2009, mais aussi prend en considération les interventions prioritaires du plan stratégique 2008-2011 du PNUD et plus précisément celui de l'intégration de l'environnement et de l'énergie dans les politiques nationales, les stratégies et les programmes.

En outre, le projet contribue à la réalisation de l'effet CPAP, à savoir le plan d'action du programme pays, relatif à la « *Mobilisation de l'ensemble des partenaires au développement dans le sens d'un accroissement des ressources en complément des budgets de l'Etat* »,

D'un autre côté, le résultat principal attendu du projet est celui « *D'atteindre des économies d'énergie réalisées par le moyen de mécanismes et programmes de promotion de l'efficacité énergétique au niveau de différents secteurs énergivores (Bâtiments, Industries, transports collectifs) et par la sensibilisation auprès des ménages et intégration du thème ME dans les curricula scolaires* ». Ceci se réalisera à travers des interventions d'efficacité énergétique dans les différents secteurs énergivore tels que le bâtiment, l'industrie ou le transport collectif.

Il est à noter que pour le secteur du transport, le projet va mettre l'accent sur l'aspect Efficacité Énergétique. C'est un secteur caractérisé par une forte interdépendance entre divers secteurs. A cet effet, la coordination entre les intervenants et les décideurs s'impose et elle se manifeste par des données disponibles et fiables pour un suivi régulier de la consommation d'énergie par mode, moyen et type de transport.

Ledit projet va permettre de posséder un outil d'aide à la décision se résumant dans des indicateurs d'appréciation permettant de réfléchir sur les méthodologies et les moyens d'amélioration de l'efficacité énergétique du système de transport.

Ce constat a été largement discuté avec le Ministère du Transport (MT) notamment avec l'écart important entre la consommation estimée par le MT et les données disponibles au niveau de l'observatoire national de l'énergie. Pour cela, il a été recommandé au cours du séminaire sectoriel sur les transports, qui a été organisé le 4 juillet 2006, de mettre en place un système d'informations et d'aide à la décision sur l'efficacité énergétique du

secteur des transports. Ce système a été également recommandé par la conférence nationale sur la maîtrise de l'énergie organisée le 12 février 2008.

A ce niveau, le PNUD pourrait apporter un appui technique quant à l'atteinte de ce résultat grâce à l'expertise existante à l'échelle internationale.

Par conséquent, le projet apportera un appui aux programmes majeurs mis en œuvre par l'ANME dans le cadre du programme quadriennal. L'intervention du projet sera donc transversale, et veillera à impliquer dans la mise en œuvre des divers programmes de ME les parties prenantes clefs, et ce dès la conception des outputs. Le projet cherchera ainsi à créer d'une part des multiplicateurs des technologies de ME à promouvoir et d'autre part à pérenniser les réalisations à travers leur appropriation par les acteurs (industriels, organisations professionnelles, large public...).

En outre, le projet permettra de renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'efficacité énergétique et aura également une retombée positive sur le renforcement de capacité des cadres de l'ANME dans différents domaines liés à la maîtrise de l'énergie outre le domaine de la gestion de projet dans le cadre de coopération internationale.

Dans sa conception, le projet n'a aucun impact négatif ou discriminatoire sur le genre. A l'opposé, il cherchera à créer des retombées positives sur le genre en veillant à impliquer équitablement les femmes à divers niveaux de son intervention : formation des cadres de l'ANME et des parties prenantes, assistance aux entreprises gérées par des femmes, campagne de communication ciblant les femmes...

3. CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le cadre des résultats du programme Pays (CPAP):

Mobilisation de l'ensemble des partenaires au développement dans le sens d'un accroissement des ressources en complément des budgets de l'Etat et un meilleur positionnement de la Tunisie à l'international (Outcome 49)

Indicateurs d'effet tel qu'énoncé dans le cadre des résultats du programme Pays (CPAP), y compris la baseline et les cibles¹ :

Indicateurs :

- Au moins deux (2) mécanismes / programmes de promotion de l'EE fonctionnels à l'horizon 2011.
- Les économies d'énergie réalisées suite aux mesures d'EE dans le secteur du bâtiment (enveloppe et équipements) totalisent au moins 43000 tep en 2011 (non cumulées).
- La part du transport collectif (8,25 tep / Mio voyageurs au km contre 31 tep / Mio voyageurs au km pour le transport individuel) passe de 36% en 2007 à 40% en 2011,
- Les programmes d'efficacité énergétique dans le secteur industriel permet des économies de 34 000 tep / an en fin 2011,

La baseline

- mécanisme Prosol (Chauffeau solaire) déjà en place
- Cadre réglementaire pour l'intégration de l'EE dans les bâtiments neufs mis en place
- Un potentiel total de 36.5 MW de cogénération installé à la fin de 2008 soit une économie en énergie primaire de 25 500 Tep/an.

Les cibles

- 20 000 logements individuels (3 Mio de m² de toitures) et 1500 bâtiments tertiaires en 2011.
- Système d'étiquetage énergétique des climatiseurs introduit et climatiseurs de classe 7 et 8 ne sont plus commercialisés
- Indicateurs sur l'EE dans le secteur des transports disponibles pour le Grand Tunis et les villes côtières
- Au moins 50 PME signent des contrat-programmes d'efficacité énergétique avec l'ANME à l'horizon 2011
- 47,5 MW supplémentaires installés à travers des systèmes de cogénération et trigénération

Applicable Key Result Area (from 2008-11 Strategic Plan): 4.1. Mainstreaming environment and energy

¹ Il est à noter que les cibles relatives à la ME déjà prévues dans le CPAP au niveau de cet effet ont été soit atteintes soit en train de l'être dans le cadre d'autres projets en cours avec l'ANME. Ce projet apporte d'autres cibles et indicateurs pour aider à achever l'effet 49

Stratégie de partenariat :

Le PNUD compte apporter son soutien au gouvernement tunisien pour appuyer le plan quadriennal pour la Maitrise de l'Energie de l'ANME à travers des interventions stratégiques aussi bien au niveau des programmes d'efficacité énergétique que de sensibilisation, d'information, d'Education et de Communication. En effet, ce projet est une suite d'une collaboration de longue date entre le PNUD et l'ANME et surtout une suite d'effets catalytiques de plusieurs résultats de projets de coopération entre PNUD et ANME. Le projet a été conçu suite à une étroite collaboration et concertation avec les unités concernées de l'ANME. Il s'inscrit dans la stratégie nationale du Gouvernement tunisien pour la maîtrise de l'énergie concrétisée dans le Programme quadriennal de ME et des mesures réglementaires décidées dans le cadre de la nouvelle Loi sur la ME promulguée en Février 2009, mais aussi prend en considération les interventions prioritaires du plan stratégique 2008-2011 du PNUD et plus précisément celui de l'intégration de l'environnement et de l'énergie dans les politiques nationales, les stratégies et les programmes.

En outre, le projet contribue à la réalisation de l'effet CPAP, à savoir le plan d'action du programme pays, relatif à la « Mobilisation de l'ensemble des partenaires au développement dans le sens d'un accroissement des ressources en complément des budgets de l'Etat »,

D'un autre côté, le résultat principal attendu du projet est celui « D'atteindre des économies d'énergie réalisées par le moyen de mécanismes et programmes de promotion de l'efficacité énergétique au niveau de différents secteurs énergivores (Bâtiments, Industries, transports collectifs) et par la sensibilisation auprès des ménages et intégration du thème ME dans les curricula scolaires ». Ceci se réalisera à travers des interventions d'efficacité énergétique dans les différents secteurs énergivore tels que le bâtiment, l'industrie ou le transport collectif. Il est à noter que pour le secteur du transport, le projet va mettre l'accent sur l'aspect Efficacité Energétique. C'est un secteur caractérisé par une forte interdépendance entre divers secteurs. Ledit projet va permettre de posséder un outil d'aide à la décision se résumant dans des indicateurs d'appréciation permettant de réfléchir sur les méthodologies et les moyens d'amélioration de l'efficacité énergétique du système de transport. A ce niveau, le PNUD pourrait apporter un appui technique quant à l'atteinte de ce résultat grâce à l'expertise existante à l'échelle internationale.

Par conséquent, le projet apportera un appui aux programmes majeurs mis en œuvre par l'ANME dans le cadre du programme quadriennal. L'intervention du projet sera donc transversale, et veillera à impliquer dans la mise en œuvre des divers programmes de ME les parties prenantes clés, et ce dès la conception des outputs. Le projet cherchera ainsi à créer d'une part des multiplicateurs des technologies de ME à promouvoir et d'autre part à pérenniser les réalisations à travers leur appropriation par les acteurs (industriels, organisations professionnelles, large public...). En outre, le projet permettra de renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'efficacité énergétique et aura également une retombée positive sur le renforcement de capacité des cadres de l'ANME dans différents domaines liés à la maîtrise de l'énergie outre le domaine de la gestion de projet dans le cadre de coopération internationale.

Project title and ID (ATLAS Award ID): 00070821 « APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME QUADRIENNAL 2008-2011 DE MAITRISE DE L'ENERGIE EN TUNISIE »

Produits	Activités	Responsable	Ressources
<p>Produit 1.1: Les parties prenantes (entreprises d'isolation, installateurs, architectes...) sont informées et qualifiées pour la mise en oeuvre des mesures d'isolation thermique des terrasses dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.</p> <p>Baseline: 1166 logements individuels (125 386 m² de toitures) et 7 bâtiments</p>	<p>Activity Result 1: Un nombre d'entreprises et de produits d'isolation thermique agréés par l'ANME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agréer les entreprises d'isolation via un programme de formation de leurs techniciens - Agréer les produits d'isolation par la mesure de leurs caractéristiques thermo-physiques 	<p>ANME (DURE, DSIRP, CTMCCV) PNUD</p>	<p>105 000 USD</p>

<p>tertiaires (soit 39 046 m² de toitures) en 2008</p> <p>Indicators:Le nombre de bâtiments résidentiels et tertiaires ayant installé l'isolation thermique des terrasses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et introduire des modules d'enseignement sur la maîtrise de l'énergie dans les écoles d'architecture et d'ingénierie. - Elaborer et mettre en œuvre une campagne d'information des parties prenantes 		
<p>Produit 1.2 : <i>Le système d'étiquetage énergétique des climatiseurs est introduit et contribue à l'augmentation du nombre de climatiseurs de classes supérieures sur le marché.</i></p> <p>Baseline: décret relatif à l'étiquetage énergétique des climatiseurs promulgué le 21 avril 2009, Les classes F et G représentent environ 5% de part de marché en 2006 (selon directive européenne 2002/31/EC). Les climatiseurs comemrcialisés ne sont pas classés / étiquetés selon leur performance énergétique.</p> <p>Indicators: Taux de pénétration des climatiseurs EE</p>	<p>Activity Result 1 : Le grand public, les industriels, les importateurs de climatiseurs et les décideurs sont plus sensibilisés et informés sur l'importance de l'utilisation des climatiseurs économes en énergie, et les Climatiseurs de classes 7 et 8 ne sont plus commercialisés sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une campagne de sensibilisation auprès du grand public pour l'utilisation des climatiseurs économes en énergie - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation des industriels, importateurs et décideurs. Veuillez à ce que des femmes chefs d'entreprises seront formées - Mener une enquête d'évaluation auprès des producteurs et importateurs 	<p>ANME (DURE, DSIRP) PNUD</p>	<p>80 000 USD</p>

<p>Produit 1.3 : Un programme d'IEC (Information, Education, Communication) est élaboré et mis en œuvre dans le milieu scolaire et parascolaire et son impact est évalué.</p> <p>Baseline: 100 institutions scolaires (estimées) durant l'année 2007-08</p> <p>Indicators: Nombre d'institutions scolaires ayant bénéficié de programmes d'information / sensibilisation en matière de ME</p>	<p>Activity Result 1 : Intégration de thèmes sur la ME dans les manuels scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de la situation (activité réalisée avec la GTZ), - Séminaire national sur l'éducation en matière de maîtrise de l'énergie : Etat et perspectives future, - Conception d'un document méthodologique visant l'intégration de thématiques sur la maîtrise de l'énergie dans les manuels scolaire, - Organiser des visites d'échange sur l'éducation en matière de maîtrise de l'énergie, <p>Activity Result 2: Les capacités des établissements scolaires en matière d'information et de sensibilisation en matière de ME sont renforcés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et produire / acquérir des supports pédagogiques destinés au milieu scolaire (unité mobile de sensibilisation équipée, guides, maquettes pédagogiques, kits de démonstration, Website...), - Créer et/ou renforcer les capacités de 24 clubs pilotes de maîtrise de l'énergie dans les établissements scolaires dans 24 gouvernorats - Former un groupe d'enseignants formateurs aux thèmes de la ME (5ateliers régioanux). La participation des femmes sera expressément encouragée - Former des ONGs en matière de sensibilisation à la ME en milieu scolaire (activité à réaliser avec les ONG(s)) - Conception de supports pédagogiques sur la ME, - Organiser une campagne de sensibilisation sur l'efficacité énergétique dans les établissements scolaire. 	<p>ANME (DSIRP, MEF, OTEF) PNUD</p>	<p>295000 USD</p>
--	---	---	--------------------------

	<p>Activity Result 3 : Les capacités de l’OTEF en matière de ME sont renforcés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager deux clubs de ME de l’OTEF - Former les formateurs de l’OTEF dans le domaine de la ME. La participation des femmes sera expressément encouragée. <p>Activity Result 4 : La qualité des campagnes IEC menées par l’ANME en matière de ME est améliorée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l’expérience des clubs de ME, - organiser des ateliers de travail pour la planification des activités IEC en matière de ME, - Mener des études d’évaluation des campagnes IEC de l’ANME. 		
<p>Produit 1.4 : Un système d’information et d’aide à la décision sur l’efficacité énergétique du secteur des transports en Tunisie élaboré.</p> <p>Baseline: Indicateurs d’efficacité énergétique sur le secteur du transport absents</p> <p>Indicators: Disponibilité d’informations stratégiques sur l’efficacité énergétique dans le secteur des transports</p>	<p>Activity Result 1 : Système d’information stratégique des transports mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les conditions et modalités de mise en place d’un système d’information sur l’EE du secteur des transports - Développer et mettre en place le système d’information (programmation, équipement...) - Engager la collecte d’informations et alimenter la base de données (pour le Grand Tunis), - Editer un rapport sur l’EE dans le secteur des transports dans le Grand Tunis, - Former les cadres des opérateurs de transport (entreprises, organismes professionnels) sur les indicateurs du système d’information, - Engager la collecte d’information et alimenter la base de données (pour les principales villes de la bande côtières). 	<p style="text-align: center;">ANME (DURE) PNUD</p>	<p style="text-align: center;">270 000 USD</p>

<p>Produit 1.5 : <i>Des mesures d'efficacité énergétique sont introduites dans le secteur industriel dans les PME nouvellement assujetties à l'audit énergétique (consommant 800 tep et plus / an)</i></p> <p>Baseline: Aucune PME sur un potentiel de 100 PME identifiées n'est adhérente à un programme de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Indicators: Nombre de PME nouvellement assujetties à l'audit énergétique ayant signé un contrat-programme d'EE avec l'ANME</p>	<p>Activity Result 1 : Efficacité énergétique introduite dans les PME nouvellement créées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions génériques d'EE dans les PME identifiées - Accompagner la mise en place des actions génériques dans les entreprises adhérentes au programme de ME (estimées à 20 entreprises) - Renforcer les compétences de l'équipe PEEI sur les nouvelles technologies d'EE dans le secteur industriel (formation et visite d'information) 	<p>ANME (PEEI) PNUD</p>	<p>180 000 USD</p>
<p>Output 1.6: <i>Les systèmes de cogénération et trigénération sont promus dans les secteurs industriel et tertiaire</i></p> <p>Baseline: 22,5 MW installés en 2008 à travers des systèmes de cogénération</p> <p>Indicators: Nombre de MW électrique supplémentaire installé à travers des systèmes de cogénération et trigénération</p>	<p>Activity Result1 Des expériences de cogénération et de trigénération introduite dans le secteur industriel et tertiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de pré-faisabilité dans les entreprises potentielles pour la cogénération et la trigénération dans les secteurs industriel et tertiaire - Réaliser des études de faisabilité détaillée pour les branches prometteuses en cogénération et trigénération - Assurer l'encadrement des études faisabilité (coaching) par une expertise internationale - Accompagner les projets de cogénération en cours d'exécution 	<p>ANME (PEEI) PNUD</p>	<p>500 000 USD</p>

<p>Output 1.7 : Capacités de Coopération Internationale et de gestion du personnel de l'ANME sont renforcées ;</p> <p>Baseline: 0 cadres formés</p> <p>Indicators: Nombre de cadres formés aux procédures des bailleurs de fonds et agences de la coopération internationale, désagrégé par sexe.</p>	<p>Activity results 1 : Les capacités des cadres de l'ANME dans le domaine de la ME et aussi dans le domaine de la gestion de projet de coopération sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister et renforcer les capacités des cadres de l'ANME à la mobilisation des fonds et élaboration de requêtes de financement en selon les procédures de l'Union Européenne, Banque mondiale, ADEME, etc La participation des femmes sera expressément encouragée, - Assister et former les cadres de l'ANME dans le domaine de la planification S&E des projets (GAR orientée genre), en veillant à ce que les cadres féminins concernés soient formés, - Assister et former les cadres désignés aux techniques de négociations des contrats, directives de passation de marchés, élaboration des TdR, comptabilité énergétiques, en veillant à ce que les cadres féminins concernés soient formés, <p>1. Activity results : Les résultats attendus du projet sont atteint à travers une bonne gestion et un suivi rigoureux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un coordinateur de projet - Evaluation mi parcours du projet - Evaluation finale des résultats du projet 	<p>ANME (DCI) PNUD</p>	<p>125 000 USD</p>
<p>TOTAL</p>			<p>1 555 000 USD</p>

QUALITY MANAGEMENT FOR PROJECT ACTIVITY RESULTS

EFFET DU PROJET : DES ECONOMIES D'ENERGIE REALISEES PAR LE MOYEN DE MECANISMES ET PROGRAMMES DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AU NIVEAU DE DIFFERENTS SECTEURS ENERGIVORES (BATIMENTS, INDUSTRIES, TRANSPORTS COLLECTIFS) ET PAR LA SENSIBILISATION AUPRES DES MENAGES ET INTEGRATION DU THEME ME DANS LES CURRICULA SCOLAIRES

Indicateur 1 de l'effet : Au moins deux (2) mécanismes / programmes de promotion de l'EE fonctionnels à l'horizon 2011.

Indicateur 2 de l'effet : Les économies d'énergie réalisées suite aux mesures d'EE dans le secteur du bâtiment (enveloppe et équipements) totalisent au moins 43000 tep en 2011 (non cumulées).

Indicateur 3 de l'effet : La part du transport collectif (8,25 tep / Mio voyageurs au km contre 31 tep / Mio voyageurs au km pour le transport individuel) passe de 36% en 2007 à 40% en 2011

Indicateur 4 de l'effet : Les programmes d'efficacité énergétique dans le secteur industriel permet des économies de 34 000 tep / an en fin 2011.

Indicateur 5 de l'effet : Nombre de club d'environnement actifs et rayonnants dans les gouvernorats

Indicateur 6 de l'effet : Le nombre de cadres formés en gestion de projets de coopération passe de 0 cadre en 2008 à 15 cadres en 2011

Produit 1.1: Les parties prenantes (entreprises d'isolation, installateurs, architectes...) sont informées et qualifiées pour la mise en œuvre des mesures d'isolation thermique des terrasses dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Un nombre d'entreprises et de produits d'isolation thermique agréé par l'ANME</i>	2009-2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Agréer les entreprises d'isolation via un programme de formation de leurs techniciens, - Agréer les produits d'isolation par la mesure de leurs caractéristiques thermo-physique 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
Le nombre de produits et d'entreprises d'isolation thermique de bâtiments agréés par l'ANME passe de 0 à n	Données fournies par l'ANME du nombre d'entreprises et de produits agréés.	1 fois par an
Activity Result 2 (Atlas Activity ID)	<i>Les intervenants du secteur bâtiment sont plus sensibilisés quant à l'adoption de l'isolation thermique dans les nouveaux bâtiments</i>	2009 - 2012
Description	- Elaborer et mettre en œuvre une campagne d'information des parties prenantes	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment

Le nombre de bâtiments ayant installé l'isolation thermique des terrasses passé de 0 à 20 000 pour les bâtiments résidentiels et de 0 à 1 500 pour les bâtiments tertiaires.	Données (nombre de bâtiments et de m ² d'isolation installée) fournies par les entreprises d'isolation agréées.	1 fois par an
--	--	---------------

Produit 1.2: Le système d'étiquetage énergétique des climatiseurs est introduit et contribue à l'augmentation du nombre de climatiseurs de classes supérieures sur le marché.

Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	Un système de classement et d'étiquetage des climatiseurs est introduit.	2009 - 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une campagne de sensibilisation auprès du grand public pour l'utilisation des climatiseurs économes en énergie - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation des industriels, importateurs et décideurs. Au moins 10% des chefs d'entreprises impliqués sont des femmes - Mener une enquête d'évaluation auprès des producteurs et importateurs 	

Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
Taux de pénétration des climatiseurs EE de classes supérieures	Arrêté relatif à l'étiquetage des appareils de climatisation individuelle de puissance frigorifique inférieure à 12 kW.	1 fois par an
Climatiseurs de classes 7 et 8 ne sont plus commercialisés sur le marché	Enquête à distance auprès des producteurs / importateurs de climatiseurs. Rapports des tests du CETIME	

Produit 1.3 : Un programme d'IEC (Information, Education, Communication) est élaboré et mis en œuvre dans le milieu scolaire.

Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Intégration de thèmes sur la ME dans les manuels scolaires</i>	2009 - 2012
Description	<i>Développer des contenus pédagogiques sur la ME à intégrer dans les manuels scolaires selon les niveaux d'enseignement :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de la situation (activité réalisée avec la GTZ), - Séminaire national sur l'éducation en matière de maîtrise de l'énergie : Etat et perspectives future, - Conception d'un document méthodologique visant l'intégration de thématiques sur la maîtrise de l'énergie dans les manuels scolaire, - Organiser des visites d'échange sur l'éducation en matière de maîtrise de l'énergie, 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment

En Septembre 2010, les nouveaux manuels scolaires comportent des thèmes sur la ME	Revue des manuels scolaires nouvellement édités	1 fois par an
Activity Result 2 (Atlas Activity ID)	<i>Les capacités des établissements scolaires en matière d'information et de sensibilisation en matière de ME sont renforcés.</i>	2009 - 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et produire / acquérir des supports pédagogiques destinés au milieu scolaire (unité mobile de sensibilisation équipée, guides, maquettes pédagogiques, kits de démonstration, Website...), - Créer et/ou renforcer les capacités de 24 clubs pilotes de maîtrise de l'énergie dans les établissements scolaires dans 24 gouvernorats - Former un groupe d'enseignants formateurs aux thèmes de la ME (5 ateliers régionaux). La participation des femmes sera expressément encouragée - Former des ONGs en matière de sensibilisation à la ME en milieu scolaire (activité à réaliser avec les ONG(s)) - Conception de supports pédagogiques sur la ME, - Organiser une campagne de sensibilisation sur l'efficacité énergétique dans les établissements scolaire. 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
Nombre d'institutions scolaires ayant bénéficié de programmes d'information / sensibilisation en matière de ME passe de 100 institutions en 2007/08 à 600 institutions en 2011/1012.	PV des journées d'information dans les écoles primaires et les collèges à fournir par la DSIRP.	1 fois par an
Activity Result 3 (Atlas Activity ID)	<i>Les capacités de l'OTEF en ME sont renforcées</i>	Start Date: 2009 End Date: 2012
Description	<i>Appuyer la création et le fonctionnement des clubs de maîtrise de l'énergie de l'OTEF :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager deux clubs de ME de l'OTEF - Former les formateurs de l'OTEF dans le domaine de la ME. La participation des femmes sera expressément encouragée. 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
Nombre de clubs de ME fonctionnels dans les maisons de la famille de l'OTEF passe de 0 club en 2008 à 3 clubs en 2011	Visite des clubs de ME et revue de leurs programmes d'activités et réalisations.	2009 - 2012
Activity Result 4	La qualité des campagnes IEC menées par l'ANME en	Start Date: 2009 End Date: 2012

(Atlas Activity ID)	matière de ME est améliorée.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'expérience des clubs de ME, - Organiser des ateliers de travail pour la planification des activités IEC en matière de ME - Mener des études d'évaluation des campagnes IEC de l'ANME 	
Quality Criteria?	Quality Method	Date of Assessment
Taux de satisfaction global des clients de l'ANME augmente de 5% annuellement (référence : 47% en 2007)	Résultat des enquêtes. Rapport des campagnes IEC	1 fois par an
Produit 1.4 : Un système d'information et d'aide à la décision sur l'efficacité énergétique du secteur des transports en Tunisie est élaboré.		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Système d'information stratégique des transports mis en place</i>	Start Date: 2009 End Date: 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un système d'information stratégique sur le système des transports dans les grandes villes de Tunisie ; - Editer un rapport sur l'EE dans le secteur de transport ; - Former les cadres des opérateurs de transport (entreprises, organismes professionnels) sur les indicateurs du système d'information, 	

Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
<ul style="list-style-type: none"> - Information stratégique (indicateurs d'EE) disponible pour le Grand Tunis et les villes côtières de Tunisie - Système d'information élaboré et fonctionnel 	Rapport sur l'EE dans le transport édité et partagé	3 ^{ème} trimestre 2010
Produit 1.5 : Des mesures d'efficacité énergétique sont introduites dans le secteur industriel dans les PME nouvellement assujetties à l'audit énergétique (consommant 800 tep et plus / an)		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Des mesures d'EE sont intégrées dans les PME nouvellement créées.</i>	Start Date: 2009 End Date: 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les mesures génériques d'EE au sein des PME assujetties à l'audit énergétique - Accompagner la mise en place des actions d'EE au sein des PME identifiées 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment

Nombre de PME nouvellement assujetties à l'audit énergétique ayant signé un contrat-programme d'EE avec l'ANME atteint au moins 50 PME fin 2011 contre 0 PME en 2008 (avec au moins 10 PME gérées par des femmes)	Contrats-programmes signés	1 fois par an
Produit 1.6 : Les systèmes de cogénération et trigénération sont promus dans les secteurs industriel et tertiaire		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Des mesures de cogénération et trigénération sont introduites dans des entreprises GCE et dans le secteur tertiaire</i>	Start Date: 2009 End Date: 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les études de pré-faisabilité et de faisabilité détaillée dans les entreprises pour l'introduction de mesures de cogénération et trigénération. - Accompagner les projets de cogénération en cours de mise en œuvre 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
Nombre de MW électrique supplémentaire installé à travers des systèmes de cogénération et trigénération atteint 47,5 MW à l'horizon 2011 contre seulement 22,5 MW installés en 2008	Rapports de mesure à fournir par les PME.	1 fois par an
Produit 1.7 : Capacités de Coopération Internationale et de gestion du personnel de l'ANME sont renforcées		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Les capacités des cadres de l'ANME dans le domaine de la ME et aussi dans le domaine de la gestion de projet de coopération sont renforcées</i>	Start Date: 2009 End Date: 2012
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Former les cadres de l'ANME aux procédures de gestion de projets de coopération - Former les cadres de l'ANME sur les aspects juridiques et réglementaires de la ME 	
Quality Criteria	Quality Method	Date of Assessment
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadres formés aux procédures des bailleurs de fonds et agences de la coopération internationale passe de 0 en 2008 à 10 cadres en 2011 - Nombre de cadres formés 	Rapports de sessions de formation	1 fois par an

<p>en matière d'aspects juridiques et réglementaires de la ME passe de 0 en 2008 à 5 cadres en 2011</p>		
<p>Activity Result 1 (Atlas Activity ID)</p>	<p>Les résultats attendus du projet sont atteints à travers une bonne gestion et un suivi rigoureux</p>	<p>Start Date: 2009 End Date: 2012</p>
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Recrutement d'un coordinateur de projet</i> - <i>Evaluation mi parcours du projet</i> - <i>Evaluation finale des résultats du projet</i> 	
<p>Quality Criteria</p>	<p>Quality Method</p>	<p>Date of Assessment</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un coordinateur de projet - Evaluation mi parcours - Evaluation finale 	<p>Rapports de suivi et d'évaluations</p>	<p>Chaque semestre Fin 2010 Fin 2011</p>

4. PLAN D'ACTION TRIENNAL

(voir Annexe I)

5. ARRANGEMENT DE GESTION

L'ANME sera la structure d'hébergement du projet et sera chargée de sa mise en œuvre. Elle assumera - in fine - la responsabilité institutionnelle pour l'atteinte des objectifs et des résultats assignés au projet.

5.1. COMITE DE PILOTAGE "COPIL"

Un Comité de Pilotage sera constitué au démarrage du projet par commune du Directeur Général de l'ANME et du Représentant Résident du PNUD. Il sera composé des responsables des différentes unités de l'ANME impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet, d'un représentant du bureau du PNUD à Tunis et du Coordonnateur (trice) du projet². Il impliquera également toute autre partie prenante du projet quand il s'avère nécessaire (Ministère du transport, Ministère de l'Industrie de l'Energie et des PME, Ministère de l'Education et de la formation, des ONG, etc...).

Le rôle du Comité de Pilotage est de faire le suivi des produits (outputs) et des effets (outcomes) du projet et d'orienter ses activités aux résultats escomptés, d'approuver les plans annuels de travail, de discuter et approuver les révisions budgétaires éventuelles et de diffuser les résultats du projet. Le Comité de Pilotage pourra impliquer occasionnellement dans ses réunions toutes personnes pouvant contribuer à la réussite du projet.

Le comité de pilotage devra se réunir au moins deux (2) fois par an pour prendre les décisions relatives à la gestion du projet. Alternativement par un représentant de l'ANME et par un représentant du PNUD, qui le cas échéant délégueront la présidence à l'un des membres du Comité de Pilotage.

Sur proposition du PNUD, du Directeur Général de l'ANME, du directeur de projet ou du Coordonnateur (trice) de projet, le Comité de Pilotage pourra se réunir en vue de traiter des sujets circonstanciels.

5.2. Directeur de Projet

Une fois le document de projet signé, le Directeur Général de l'ANME désignera un Directeur National du Projet qui sera le vis-à-vis officiel du PNUD. Il est à noter que le Directeur Général de l'ANME aura l'habilité de signer tous les documents officiels en tant que second signataire (FACE, CDR, Plans d'action annuel, etc..).

5.3. Le/a coordinateur/rice du Projet

La transversalité des activités du projet et la charge de travail qui en découle nécessite le recrutement à plein temps d'un/e coordonnateur (trice). Ce/tte dernier/e sera le point focal du projet au sein de l'ANME. Son rôle est de coordonner entre les différentes parties prenantes au

² Termes de Référence en Annexe II

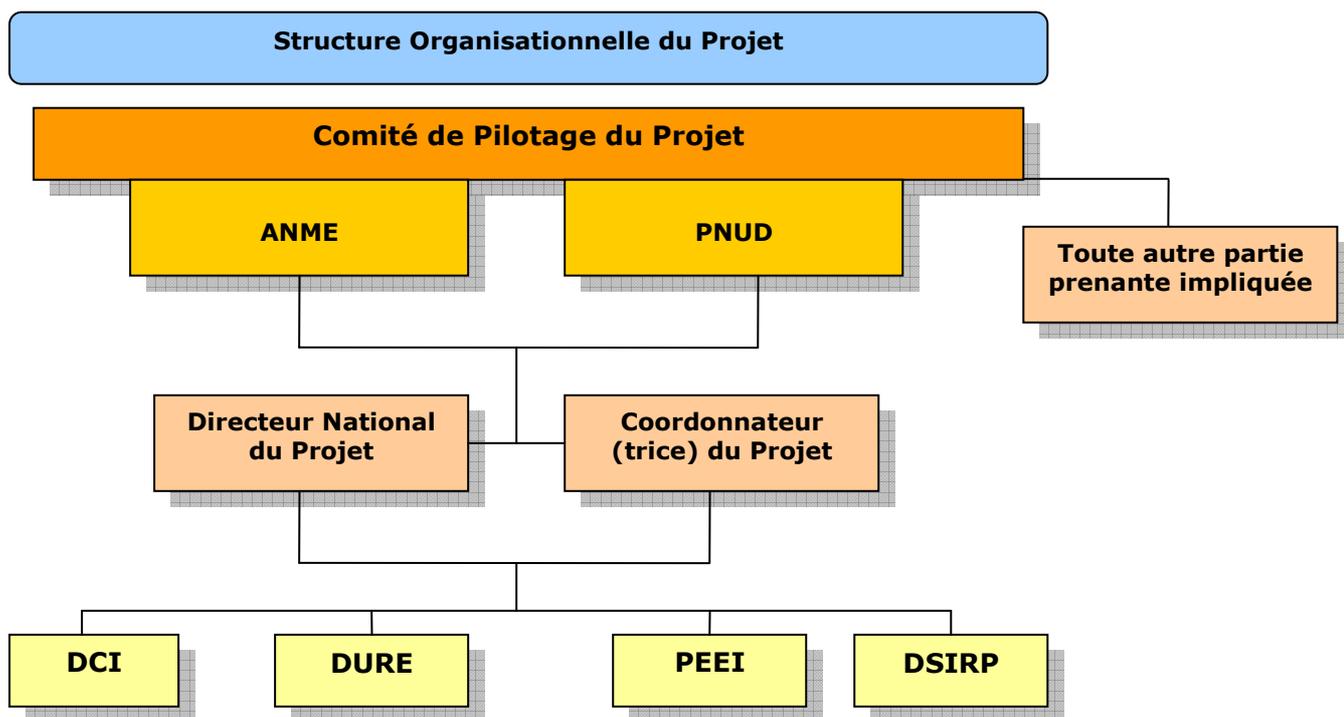
projet (principalement l'ANME avec ses départements techniques, le PNUD, mais aussi toutes institutions pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du Projet). Il/elle devra assurer la mise en place d'un processus de concertation efficace et la diffusion des informations auprès des concernés.

Tous les documents (rapports, livrables,..) élaborés par le/a coordonnateur (trice) du projet devront faire l'objet d'approbation des unités concernées de l'ANME et du Directeur National du Projet.

Le/a coordonnateur (trice) exécutera ses tâches sous les directives du Directeur National du Projet et conformément aux Termes de Référence du coordonnateur (trice) du projet figurant en annexe de ce document.

5.4. Organigramme du Projet

Le Comité de Pilotage sera l'instance de gestion suprême du Projet et aura la responsabilité des décisions majeures. Le/a coordonnateur (trice) du Projet assurera la coordination des activités et des contributions des différentes unités techniques en charge de la mise en œuvre des actions inscrites dans les plans annuels. Il n'existe pas de relation hiérarchique entre Le/a coordonnateur (trice) du Projet et les unités techniques mais plutôt une relation fonctionnelle de coordination et de coopération.



5.5. Apport de la contrepartie nationale

Pour la mise en œuvre du Projet, le PNUD apportera une contribution financière de **850 000 US Dollars**³. Elle sera répartie comme suit :

³ La contribution du PNUD de 2011 (334000 USD) est sujet à une attente de confirmation par le siège, Une fois le budget de 2011 communiqué au PNUD Tunisie le montant va être confirmé,

	2009	2010	2011	TOTAL
PNUD	213000	303000	334000	850000

Il est à noter que le niveau de décaissement annuel sur le fonds PNUD affecte ses ressources régulières. En effet, dans le cas où une partie du fonds PNUD n'est pas décaissée à la fin de chaque année, les fonds du PNUD seront perdus l'année qui suit. .

De ce fait, il est impératif de consommer le budget annuel sur le fonds PNUD la fin de chaque année. Dans le cas contraire, le reliquat ne sera plus récupéré sur l'année qui suit. Pour cela, il est recommandé de faire une planification annuelle réaliste pour ne pas perdre sur le budget total du projet.

Dans un même esprit de gestion efficace du budget du projet, il a été convenu que les reliquats annuels non consommés de la contribution de l'Etat seront reversés dans le compte de l'ANME au début de chaque année par le PNUD. L'ANME les reversera systématiquement dans le compte du PNUD juste après vérification des dépenses effectuées sur le budget et des reliquats à verser sur la contribution de l'Etat.

Il est à noter qu'une analyse du budget du projet (contribution PNUD et ANME) sera faite début 2011 et ce pour comparer les versements et les dépenses effectuées simultanément par le PNUD et l'ANME et établir le budget de 2011 sur cette base. Cette analyse assurera l'équité du budget et le principe de 50/50 entre les deux parties prenantes mais aussi la disponibilité du budget pour finaliser les résultats préétablis.

L'ANME de son côté apportera une contribution de l'ordre de **850 000 USD** qui sera répartie comme suit :

Contribution en numéraire de **750 000 USD⁴** qui sera répartie selon l'échéancier suivant :

2009 : 67300 US\$
2010 : 339200 US\$
2011 : 343500 US\$

Plus de détails au sujet de la contribution de l'ANME figurera dans la lettre de l'échéancier du versement de la contribution annexée au présent document de projet (*Annexe III*).

En outre, l'ANME apportera également un appui politique à la mise en œuvre du projet ainsi que la mobilisation d'autres partenaires institutionnels. En outre, il y aura une contribution en nature non comptabilisable, qui consistera en ce qui suit :

- Un personnel qualifié mis à la disposition du projet qui sera fortement impliqué dans l'atteinte des résultats du projet et par conséquent dans la réalisation des activités.
- Un espace de travail pour le/a Coordonnateur (trice) de projet (meubles de bureau, ligne téléphonique interne, connexion au réseau locale et internet).
- la prise en charge des éventuels déplacements du Coordonnateur (trice) de projet et/ou du personnel du PNUD dans la limite du territoire national.

Le PNUD percevra un montant de **6%** sur la contribution de l'ANME à titre de frais de services généraux de gestion (GMS), conformément à sa politique de recouvrement des coûts.

⁴ La contribution de l'ANME reste tributaire de la confirmation du Ministère des finances (en cours).

Le PNUD sur demande de l'ANME fournira des services, qui sont définis dans la lettre d'accord annexé à ce document de projet (voir annexe IV), sous forme de support à l'exécution nationale. De ce fait, il recouvrera ses coûts de service (ISS) relatifs à la mise en œuvre du projet en fonction de la liste universelle des prix communiquée par son siège (copie de la liste de 2009 annexée au document de projet).

5.6. Apport d'autres partenaires internationaux

Dans le cadre de ses projets de partenariat avec d'autres agences de coopération internationale, l'ANME mobilisera des moyens qui vont contribuer à la mise en œuvre du Projet et l'atteinte de ses résultats et effets. A ce titre, la GTZ (Coopération Allemande au Développement), l'ADEME et l'AFD (Agence Française pour le Développement) apporteront chacun un appui particulier à l'une ou l'autre des activités du Projet.

Ceci étant dit, le PNUD n'est en aucun cas responsable de l'atteinte des différents résultats prévus par lesdits partenaires.

5.7. Rôle du PNUD

Le PNUD Tunisie apportera un soutien technique à l'équipe de l'ANME soit en aidant à ce que l'expertise du PNUD dans les domaines liés à l'énergie sera disponible pour aider à atteindre les différents produits du projet, soit à aider à formuler les termes de référence pour le recrutement d'expert nationaux ou internationaux dans le cadre du projet. L'équipe du PNUD assurera également un appui permanent à l'équipe du projet pour la gestion du projet en se focalisant sur les résultats et aussi en leur assurant une formation continue sur les procédures de gestion du PNUD chaque fois qu'il s'avère nécessaire.

L'acquisition des différents services pour le bon déroulement du projet sera assurée par le bureau du PNUD conformément à ses règles et procédures. Cet arrangement fera l'objet d'une lettre d'accord type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*Annexe IV*) qui détaillera les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD et sera annexée, une fois signée, au présent document de projet.

Le règlement des dépenses liées au projet s'effectuera par deux modalités comme suit :

- Le bureau du PNUD à Tunis procédera au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (sous format FACE) que le/a coordonateur/trice du projet préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature par le directeur de projet.
- Egalement, L'agence d'exécution (ANME) ouvrira un compte au nom du projet pour recevoir des fonds sous forme d'avance pour exécuter et payer directement certaines activités. Dans ce cas, le/a coordinateur/rice du projet préparera en collaboration avec le directeur de projet un rapport financier trimestriel (sous format FACE) que ce dernier signera et transmettra au PNUD le 15 du mois qui suit chaque trimestre.

6. CADRE DU SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le projet devra répondre aux modalités exigées par le PNUD pour le suivi et l'évaluation. Le suivi et l'évaluation seront orientés aux résultats sans omettre le suivi régulier des activités. Ainsi, le Chef de Projet en coordination étroite avec les responsables des unités techniques de l'ANME sera appelé à fournir et/ou faciliter l'élaboration des rapports suivants :

- Un rapport trimestriel/semestriel relatant l'avancement technique et financier des activités du projet selon le format du PNUD ;
- Un rapport annuel de suivi des résultats du projet selon le format du PNUD ;

Parallèlement, deux évaluations indépendantes seront faites pour le projet comme suit :

- Une évaluation mi-parcours au terme de la deuxième année du Projet (Fin 2010) ;
- Une évaluation finale pour évaluer l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact des activités du projet par rapport aux résultats attendus

Le suivi du projet fera recours aux indicateurs de performance fixés pour les produits et activités attendus (outputs) et figurant dans les tableaux ci-dessous. L'évaluation du projet, mi-parcours et finale, focalisera sur les indicateurs d'effets, tels que définis pour les effets et pour l'objectif du projet.

Avant diffusion aux parties prenantes (MIEPME et autres Ministères coopérateurs, autres agences de coopération internationale, autres bailleurs de fonds, institutions partenaires de l'ANME...), tout rapport de suivi sera soumis par le/a Coordonnateur (trice) de projet et par le biais du Directeur National du Projet au Comité de Pilotage pour approbation. Cette procédure sera toutefois applicable pour les rapports de suivi semestriels, le rapport d'avancement annuel et également pour les rapports d'évaluation indépendante qui seront rendus par les experts indépendants.

Les responsables des unités de l'ANME et leurs collaborateurs ainsi que le Coordonnateur (trice) de projet suivront un module de formation rapide au suivi évaluation axés aux résultats (Results based M+E) et en gestion de projet orientée au genre, et ce en vue de renforcer leur compétence en la matière et permettre une collaboration efficiente dans la mise en œuvre et le suivi du projet.

7. CADRE LEGAL

Le présent document, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui en fait par référence partie intégrante, constituent ensemble un Document de projet, tel qu'indiqué dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 25 Avril 1987, de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document.

8. ANALYSE DES RISQUES

Voir tableau de l'analyse des risques ci dessous.

RISQUES IDENTIFIES							
DESCRIPTION	DESCRPTION	CATEGORIE DU RISQUE	IMPACT & PROBABILITE	MESURES A PRENDRE/ SOLUTION ENVISAGEE	A METTRE A JOUR PAR	DERNIERE MIS A JOUR	STATUT
Les contributions de l'ANME risquent d'être versées au PNUD en retard	Avril 2009	Financier Et opérationnel	P = 3 I = 4	Un suivi continu de la part du coordinateur (trice) du projet avec la DAF.et les unités concernées. Un éventuel appui du PNUD avec une lettre envoyée au Ministère des Affaires Etrangères ou au Ministère des Finances pour accélérer le processus de versement de la contribution et respecter l'échéancier annexé à ce document de projet	Coordinateur/rice du projet	Avril 2009	Aucun changement
Fluctuation du taux de change	Avril 2009	Financier	P = 3 I = 4	-	Coordinateur/rice du projet	Avril 2009	Aucun changement
Décaissement lent en 2009 dû à un démarrage en retard du projet	Avril 2009	Opérationnel	P = 2 I = 4	-Plan d'action de 2009 doit être planifier en fonction des actions qui peuvent être faite immédiatement tout en lançant les autres actions qui nécessitent du temps (recrutement de consultants, etc..) pour anticiper sur l'année 2010. -Révision budgétaire,	Coordinateur/rice du projet	Avril 2009	Aucun changement
Indisponibilité /insuffisance des fonds PNUD/ANME pour l'année 2011	Juin 2009	Opérationnel	P=3 I=4	· Recherche d'autre source de financement, · Révision du plan d'action des activités, suivi d'une révision budgétaire, · Le PNUD informera le COPIL en cas d'indisponibilité du fonds PNUD pour l'année 2011, et ce, afin de prendre les précautions nécessaires.	Coordinateur/rice du projet	Juin 2009	changement

ANNEXE II - TERMES DE REFERENCE 'COORDONNATEUR (TRICE) DE PROJET'

Intitulé du projet : Appui à l'ANME pour la mise en œuvre du programme quadriennal de maîtrise de l'énergie en Tunisie

Intitulé de la fonction : Coordonnateur (trice) de projet

Durée du projet : 36 mois (2009 – 2012)

Date de démarrage du contrat : 2^{ème} trimestre 2009

Durée du contrat : 1 an (période probatoire de 3 mois) renouvelable sur 3 ans selon qualité des prestations et des performances.

Lieu de travail : ANME, Tunis avec d'éventuels déplacements rares en Tunisie.

Description

Les programmes du Gouvernement tunisien lancé dans le cadre du programme triennal (2005 – 2007) ont déjà permis de réduire la consommation d'énergie primaire de 8% par rapport à une tendance sans intervention (Consommation effective d'énergie primaire de 7,7 Mtep en 2007 comparée à une consommation de 8,4 Mtep prévus selon un schéma sans intervention).

Le Gouvernement tunisien a lancé depuis 2008 un deuxième programme quadriennal (2008 – 2011) devant permettre le maintien et le renforcement de la tendance par la réduction de la consommation d'énergie primaire de 20% à l'horizon 2011 (par rapport à la consommation de référence en 2004).

Le projet PNUD d'appui à l'ANME pour la mise en œuvre du programme quadriennal de maîtrise de l'énergie en Tunisie vise le renforcement des capacités de l'ANME et de ses partenaires à développer et mettre en exécution des mécanismes de promotion des mesures d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le programme quadriennal.

Dans ce cadre, le/a Coordonnateur (trice) de projet aura la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre concrète des activités du projet, y inclut le suivi des activités, du budget, des experts / consultants contractés par le projet. Le/a Coordonnateur (trice) de projet sera redevable au premier responsable de l'ANME, à savoir le Directeur Général et devra rendre compte au Comité de Pilotage du projet. Il / elle devra veiller à la mise en œuvre du projet selon les modalités et procédures du PNUD.

Responsabilités

1. Coordonner la gestion du projet en collaboration avec les unités techniques de l'ANME.
2. Mettre en place un système de suivi des activités et effets du projet et assurer la collecte des données nécessaires au monitoring du projet.
3. Préparer les rapports trimestriels d'avancement du projet, y inclut les états financiers ainsi que les rapports annuels, le rapport final du projet et tout autre rapport particulier selon les nécessités exprimées par l'ANME et/ou le PNUD.
4. Assurer la coordination technique des activités du projet selon une approche basée sur les résultats.
5. Elaborer les Termes de Références des consultants, en étroite collaboration avec les différentes unités techniques impliquées et aussi avec le PNUD, dans le cadre des expertises de courte durée inscrites dans les plans d'action annuels du projet.
6. Organiser les ateliers et séminaires en relation avec les activités du projet, y compris l'atelier de démarrage, les ateliers thématiques, les ateliers d'évaluation à mi-parcours et l'atelier d'évaluation finale.
7. préparer les plans d'actions annuels du projet en coordination avec les unités techniques de l'ANME et selon les modalités requises par le PNUD.

8. Engager et faire le suivi des acquisitions inscrites dans le projet selon les principes de gestion du PNUD et/ou de l'ANME.
9. Assurer la gestion des fonds du projet selon les procédures requises par le PNUD.
10. Garantir un flux d'information efficace entre les unités techniques de l'ANME, le PNUD et tout autre partie prenante impliquée dans la réalisation du projet.
11. Développer les relations partenariales et l'échange d'expériences avec tout autre projet intervenant dans le domaine de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Tunisie et/ou dans des pays tiers.

Qualifications requises, expérience et compétences.

Qualifications : Diplôme d'études supérieures en sciences de gestion ou sciences économiques avec des connaissances

Expérience : Un minimum requis de 5 ans d'expérience dans la gestion de projets sectoriels ou multisectoriels. Une expérience justifiée du secteur de l'énergie, des méthodes de planification, suivi & évaluation. Une expérience dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds ou agences de coopération internationale serait un avantage.

Compétences :

- Professionnalisme et perspicacité dans la gestion d'affaires complexes. Aptitudes à la réflexion stratégique et prospective.
- Fortes capacités de communication interpersonnelle prouvées par une expérience de communication entre diverses parties prenantes (équipe du projet, consultants, partenaires externes, hauts responsables d'institutions, etc.) ;
- Capacités à travailler en équipe et à impulser le travail pluridisciplinaire
- Connaissances confirmées de l'informatique.
- Connaissance des procédures de gestion des projets selon les règles du PNUD serait un avantage.

Langues : une parfaite maîtrise de l'Arabe et du Français est exigée. Un bon niveau d'Anglais serait un avantage.

ANNEXE III – ARRANGEMENT DE GESTION, MODALITES FINANCIERE ET ECHEANCIER DE PAIEMENT

Pays: **TUNISIE**

Numéro du programme: 00070821

Intitulé du projet: **Projet d'appui à la mise en œuvre du Programme quadriennal (2008 – 2011) De Maîtrise de l'énergie en Tunisie**

	2009	2010	2011	Total
Contribution de l'ANME en USD	63500	320 000	324 100	707 600
Frais administratif du PNUD (6%)	3800	19 200	19400	42 400
Total cost sharing en USD	67300	339200	343 500	750 000
Échéance de versement	Septembre 2009	Mars 2010	Mars 2011	–

DETAILS BANCAIRES DU PNUD

La participation du Gouvernement aux coûts du projet (cost-sharing) est à verser au compte du PNUD selon le calendrier susmentionné:

BIAT

Agence Hédi Chaker

Compte Courant N° : **08 10 4000 74 1000 48 22 53**

Selon l'échéancier susmentionné et avant chaque versement, l'agence d'exécution informera le PNUD du montant à verser. Il est à noter que les versements de la contribution seront en monnaie locale (Dinar Tunisien) et que le taux de change utilisé pour convertir en dollar des Etats Unis sera celui des Nations Unies pour le mois du versement. Le PNUD de son côté, dès réception des fonds informera le partenaire d'exécution de l'équivalent en USD du montant versé et du solde à verser pour le reste de la durée de vie du projet. De ce fait, il est impératif de mentionner que toute différence de change devra être prise en charge par le gouvernement si cela s'avérait nécessaire.

ANNEXE IV : LETTRE D'ACCORD TYPE ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

- **Objet.** Le présent accord est utilisé lorsque le bureau de pays du PNUD fournit un appui pour la réalisation de programmes et projets dans le cadre de l'exécution nationale. Il a pour but d'assurer une protection juridique totale aux services d'appui fournis par le bureau de pays à l'exécution nationale. Étant donné que les services fournis actuellement par le PNUD n'étaient pas envisagés au moment de l'établissement de l'accord d'assistance type entre le gouvernement et le PNUD, le PNUD exige maintenant une protection sous forme de privilèges et immunités et de clauses qui le libèrent de toute responsabilité.
- **Signature.** Le présent accord est signé par une autorité gouvernementale ou un représentant officiel habilité à conférer une protection juridique totale au PNUD. (Il s'agit généralement du chef de l'État, du Premier ministre et/ou du Ministre des affaires étrangères).
- **Application de l'accord.** Le présent accord peut constituer :
 - (a) Un accord-cadre pour l'ensemble du pays bénéficiaire. Dans ce cas, la présente lettre d'accord est signée une fois pour toutes pour couvrir tous les services fournis dans le cadre de l'appui du PNUD.
 - (b) Un accord au cas par cas sous forme d'annexe au DAP ou descriptif de projet, projet par projet. Lorsque cette option est retenue, le DAP ou le descriptif de projet doit être signé, outre les autorités habituelles, par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD (si elle est différente). Le texte de cette lettre d'accord est incorporé à la section II. G ('Aspects juridiques') du DAP et à la section I ('Contexte juridique') du descriptif de projet.
- **Dérogation.** En cas de réaménagement de la lettre d'accord type, il faut en informer le Bureau régional qui demandera l'approbation du Groupe d'appui opérationnel de la Division des politiques et procédures opérationnelles.
- **Dispositions applicables aux services d'appui en cours.** La lettre d'accord-cadre couvre tous les services d'appui passés, présents et futurs. Lorsque la lettre est à incorporer à un DAP ou descriptif de projet déjà approuvé, ses clauses doivent figurer dans la prochaine révision du budget, étant entendu que la révision doit être signée par l'autorité habilitée à conférer des privilèges et immunités au PNUD, outre sa signature par les autorités habituelles.
- **Responsabilité.** Le Représentant résident du PNUD est chargé de veiller à ce que l'accord soit signé par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD. Le Représentant résident doit vérifier que l'autorité agréée a été dûment autorisée à conférer des immunités et privilèges.
- **Procédures.** La lettre d'accord est établie par le bureau de pays du PNUD. Après sa signature par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD, le gouvernement conserve un original et le bureau de pays du PNUD l'autre. Un exemplaire devrait être communiqué au siège du PNUD (Groupe d'appui opérationnel). Les agents d'exécution au titre de l'exécution nationale devraient également en recevoir un exemplaire.

Monsieur [Mr Ayadi Benaïssa],

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de [Tunisie] (ci-après désigné le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au programme ou le descriptif de projet approprié.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du

PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget d'administration du bureau.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, les services d'appui ci-après pour les activités de réalisation :

(a) Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;

(b) Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;

(c) Achat de biens et services; et

(d) Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.

5. Les dispositions pertinentes de [*Accord de base type avec le Gouvernement Tunisien sur l'assistance du PNUD - 25 avril 1987*], y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ou dans le descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale de programmes et projets.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.


Signé au nom du PNUD
Dr. Mohammed BELHOCINE
[Représentant Résident du PNUD]



Pour le Gouvernement –
M. Benaïssa AYADI
[Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie]

10.07.2009]

APPENDICE

ANNEXE TYPE AU DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME OU DESCRIPTIF DE PROJET SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

ANNEXE SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre [L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie], l'agent d'exécution désigné par le Gouvernement de [Tunisie] et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale du programme ou projet [**APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME QUADRIENNAL (2008 – 2011) DE MAITRISE DE L'ENERGIE EN TUNISIE**], "le programme" [ou "le projet"].
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le [25 Avril 1987] et du document d'appui au programme ou descriptif de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services ci-après au programme [ou projet].
3. **Services à fournir:**

SERVICES D'APPUI (DESCRIPTION)	ÉCHEANCIER POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'APPUI
1. Prendre en charge le processus de recrutement d'expert nationaux et internationaux (AO, dépouillement, identification, et établissement et signature de contrats de consultants)	Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service.
2. Faire les réservations de billets d'avion et/ou d'hôtel avec la préparation des frais de DSA en cas de mission dans le cadre des projets de coopération avec le PNUD	- Le PNUD doit recevoir la demande de service minimum 5 jours ouvrables avant le départ de la personne en question pour pouvoir assurer que le DSA soit prêt à temps - La réservation du billet est assurée dès réception de la demande de service
3. Prendre en charge le processus d'acquisition d'équipements et fournitures avec tout ce qui en découle comme franchise	Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service.

4. **Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées :**

1. Le directeur de projet enverra une demande de service d'appui signée chaque fois qu'il y a nécessité au PNUD en expliquant le service demandé et en mentionnant un budget estimatif tout en tenant en compte le plan d'action annuel. La demande de service doit être accompagnée par :
 - Des termes de référence en cas de recrutement d'expert ou d'acquisition de matériel ;
ou
 - De l'invitation au nom de la personne concernée en cas de réservation de billet d'avion et de préparation de DSA

2. Le PNUD de son côté, entame le processus d'appel d'offre/ acquisition/ réservation dès la réception de la demande de service et dès vérification de la disponibilité de fonds sur le projet en question. Les échéanciers correspondants sont sus mentionnés dans le tableau.